

Modèle de Statuts SAS (Société à actions simplifiées)

Mis à jour le : 10.02.2025

Introduction

La présente charte constitue un modèle de statuts destiné à encadrer la création et le fonctionnement d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). Elle vise à fournir une base juridique et organisationnelle adaptable selon les besoins spécifiques des associés fondateurs.

Ce document est généraliste et personnalisable : des parties encadrées par des crochets [] indiquent les éléments à modifier selon les particularités de votre société.

Bonus : Conseils pratiques pour les statuts

1. **Conformité légale** : Vérifiez que les statuts respectent les lois en vigueur dans votre pays.
2. **Clarté et précision** : Définissez clairement les rôles et les droits de chaque associé.
3. **Flexibilité organisationnelle** : Adaptez les clauses aux besoins spécifiques de votre activité.

Nota Bene - Clause de non-responsabilité

Les informations et modèles contenus dans ce document sont fournis à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas constituer un avis juridique ou remplacer l'assistance d'un professionnel qualifié. Bien que toutes les précautions aient été prises pour fournir des informations exactes et à jour, l'éditeur de ce document décline toute responsabilité en cas d'erreurs, d'omissions ou d'inexactitudes.

Il est recommandé aux utilisateurs de ce modèle de consulter un avocat ou un conseiller juridique spécialisé pour vérifier la conformité des documents aux lois et règlements en vigueur, en fonction de leur situation spécifique. L'éditeur ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation de ces modèles, y compris en cas de requalification d'un contrat, de litiges, ou de sanctions administratives.

L'utilisation de ce modèle est effectuée sous la seule responsabilité de l'utilisateur. L'éditeur se réserve le droit de modifier et d'actualiser le contenu de ce document sans préavis.

Modèle de Statuts SAS (Société à Actions Simplifiées)

ARTICLE 1 - FORME

La Société est constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS), régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts. Elle peut comporter un ou plusieurs associés et ne peut faire appel public à l'épargne.

ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- [Détailler les activités principales, par exemple : "la conception, la distribution et la commercialisation de logiciels"].
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : **[Nom de la Société]**. Cette dénomination doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société, accompagnée des mentions "Société par Actions Simplifiée" ou "SAS" et de l'indication du capital social.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **[Adresse complète]**. Il peut être transféré par décision du Président, sous réserve de ratification par les associés, ou directement par la collectivité des associés.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidées par les associés.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à **[Montant en euros]**, divisé en **[Nombre d'actions]** actions d'une valeur nominale de **[Valeur nominale]** euros chacune. Les actions sont entièrement souscrites et libérées à hauteur de **[Montant libéré]**.

ARTICLE 7 - APPORTS DES ASSOCIÉS

Les apports effectués par les associés sont les suivants :

1. **Apports en numéraire** : [Détailler les montants apportés par chaque associé].
2. **Apports en nature** : [Décrire les apports en nature et leur évaluation].
3. **Apports en industrie** : [Décrire, le cas échéant].

ARTICLE 8 - ADMINISTRATION

8.1. Président

La Société est dirigée par un Président, qui peut être une personne physique ou morale. Le

Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, dans la limite de l'objet social.

8.2. Directeur Général (facultatif)

Un Directeur Général peut être nommé pour assister le Président. Ses pouvoirs sont définis par décision des associés.

ARTICLE 9 - DÉCISIONS COLLECTIVES

9.1. Modalités de prise de décision

Les décisions collectives peuvent être prises en assemblée générale, par consultation écrite ou par tout moyen électronique.

9.2. Quorum et majorité

Les décisions ordinaires requièrent une majorité simple, tandis que les décisions extraordinaires nécessitent une majorité des deux tiers.

ARTICLE 10 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des deux tiers.

ARTICLE 11 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le **[Date de début]** et se termine le **[Date de fin]**.

ARTICLE 12 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le bénéfice net de l'exercice est, après constitution de la réserve légale, distribué aux associés ou reporté à nouveau selon décision des associés.

ARTICLE 13 - DISSOLUTION ET LIQUIDATION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par la collectivité des associés. Le produit net de la liquidation est réparti entre les associés proportionnellement à leur participation au capital.

ARTICLE 14 - CONTESTATIONS

Toutes contestations relatives aux présents statuts seront soumises à la juridiction du tribunal compétent situé dans le ressort du siège social.

Nomination du Président

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
Demeurant [Adresse complète]
Né le [Date de naissance]
[Situation maritale]
[Lieu de résidence]

[Monsieur/Madame Prénom Nom] accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nomination du Directeur Général

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
Demeurant [Adresse complète]
Né le [Date de naissance]
[Situation maritale]
[Lieu de résidence]

[Monsieur/Madame Prénom Nom] accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Fait à
Le

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

[Signature]

[Monsieur/Madame Prénom Nom]
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

[Signature]

Ce modèle de statuts est un outil pratique pour structurer et formaliser la création de votre SAS. N'oubliez pas d'adapter les sections à vos besoins spécifiques et de consulter un professionnel pour garantir la conformité juridique.